



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/BS/COP-MOP/4/3
29 février 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

Quatrième réunion

Bonn, 12-16 mai 2008

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

FONCTIONNEMENT ET ACTIVITÉS DU CENTRE D'ÉCHANGE POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques a été constitué à l'article 20 du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques en tant que composante du mécanisme de centre d'échange de la Convention sur la diversité biologique afin de « a) faciliter l'échange d'informations scientifiques, techniques, écologiques et juridiques relatives aux organismes vivants modifiés et d'expériences s'y rapportant, et b) aider les Parties à appliquer le Protocole, en tenant compte des besoins spécifiques des pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux et les petits États insulaires en développement, et des pays à économie en transition, ainsi que des pays qui sont des centres d'origine et des centres de diversité génétique. » Le Centre d'échange peut être consulté en ligne sur le site <http://bch.cbd.int/>.

2. La Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole a adopté à ses dernières réunions deux principaux documents d'orientation sur le fonctionnement et la mise en oeuvre du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques : modalités de fonctionnement du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, et le programme de travail pluriannuel pour le fonctionnement du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.

3. À leur troisième réunion, les Parties au Protocole, dans leur décision BS-III/2, soulignent « le rôle important que joue ce Centre dans la mise en oeuvre du Protocole ». Dans cette même décision, les Parties au Protocole exhortent les Parties à i) continuer à fournir de l'information au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, ii) inclure de l'information sur les décisions sur les organismes vivants modifiés et les évaluations des risques prises avant l'entrée en vigueur du Protocole, iii) communiquer au Secrétariat les contraintes connues à la communication de l'information et iv)

* UNEP/CBD/BS/COP-MOP/4/1

/...

Afin de réduire au minimum l'impact des processus du Secrétariat sur l'environnement et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général en faveur d'une ONU sans effet sur le climat, le présent a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

fournir, si possible, de l'information sur l'identification unique lors de l'enregistrement des décisions sur les organismes vivants modifiés.

4. Dans cette même décision, les Parties au Protocole ont prié le Secrétaire exécutif de :
 - Continuer à collaborer avec les pôles qui sont reliés au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et interopérables avec lui;
 - Continuer à soutenir les activités de renforcement des capacités en collaboration avec des organisations telles que le FEM-PNUE;
 - Rendre les décisions et autres informations sur les organismes vivants modifiés et les évaluations des risques facilement accessibles;
 - Entreprendre la traduction du portail central dans les six langues officielles des Nations Unies;
 - Entreprendre un audit de sécurité extérieure du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et de son infrastructure;
 - Continuer à mettre sur pied des mécanismes autonomes grâce auxquels les pays pourront avoir accès à l'information du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques;
 - Entreprendre un autre sondage des utilisateurs du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques afin de comparer les améliorations par rapport aux données de référence et acheminer cette information aux fins d'examen par les Parties à leur quatrième réunion, dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre du Protocole envisagée dans le programme de travail à moyen terme.
5. Dans sa décision BS-III/14, la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties a prié les Parties de « soumettre, au plus tard douze mois avant sa quatrième réunion, leur premier rapport national régulier couvrant la période qui va de l'entrée en vigueur du Protocole pour chaque Partie à la date à laquelle le rapport doit être soumis, et ce pour en permettre l'examen à cette réunion. » Les Parties ont été priées de décrire, dans leurs premiers rapports, tout obstacle ou difficulté à communiquer de l'information pertinente existante qui n'a pas été fournie au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques. Les Parties ont aussi été priées de fournir de l'information sur leurs expériences et les progrès réalisés dans l'application de l'article 20, et de préciser tout obstacle ou difficulté survenu. Le présent document résume les expériences des Parties tirées des premiers rapports nationaux. Les détails de l'analyse des premiers rapports nationaux sont présentés dans un autre document (UNEP/CBD/BS/COP-MOP/4/13).
6. La quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties est invitée à examiner le fonctionnement du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques à la lumière de l'expérience racontée par les Parties dans leurs premiers rapports nationaux et de la mise en œuvre en cours du programme de travail du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques afin de planifier de façon plus détaillée les futures activités du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.
7. La section II du présent document propose un rapport périodique du programme de travail pluriannuel du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (décision BS-II/2), la section III présente un sommaire des expériences tirées des premiers rapports nationaux, la section IV présente les autres activités qui seront examinées au cours de la période intersessions et la section V propose les éléments d'une décision sur le fonctionnement du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques. L'annexe au document présente un sommaire des statistiques des rapports du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.

II. RAPPORT PÉRIODIQUE SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU CENTRE D'ÉCHANGE POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

A. Premier élément de programme : Structure et fonctionnement du portail central

8. Cet élément de programme a pour objet d'améliorer la facilité de soumettre et de consulter de l'information du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques afin de répondre aux besoins des utilisateurs.

9. Après plusieurs révisions et une refonte d'envergure au cours de la période intersessions, le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques propose une nouvelle disposition bien agencée au nouveau site Web de la Convention sur la diversité biologique (<http://www.cbd.int>) lancé au mois de mai 2007. Le site propose également de nouveaux outils de navigation semblables à ceux du site de la Convention sur la diversité biologique et optimisés afin de faciliter l'identification des principales sections du site Web.¹ Le contenu commun aux sites du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et de la Convention sur la diversité biologique a été réuni en un tout collectif afin que les sites du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et de la Convention sur la diversité biologique se reflètent l'un l'autre et ainsi éviter le dédoublement d'information et faciliter le furetage.

10. Les interfaces de recherche principales de la section Trouver l'information ont été fusionnées le plus possible afin de faciliter l'accès aux données recoupées et permettre aux utilisateurs du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques de récupérer plus facilement l'information à partir du portail central. Des fonctions de recherche avancée facultatives ont été ajoutées à toutes les interfaces de recherche principales afin de réduire le temps de recherche sans compromettre la convivialité. Les modes de groupage ont été améliorés dans toutes les interfaces de recherche afin de faciliter l'interrogation pour tous les grands groupes géographiques et politiques de pays.

11. Les profils de pays, qui contiennent un sommaire en statistiques et des hyperliens à toute l'information enregistrée par les pays, peuvent être consultés à partir de toutes les pages du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.

12. Les enregistrements des organismes vivants modifiés proposent une nouvelle fonction qui permet aux utilisateurs de consulter les décisions des pays (classées selon l'utilisation nationale, les importations, la libération dans l'environnement et autre) et les rapports d'évaluation des risques directement liés à des organismes vivants modifiés en particulier.

13. Deux nouvelles solutions qui franchissent un pas important en vue de faciliter l'accès à l'information du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques ont été élaborées afin de répondre aux besoins des utilisateurs : Hermes et le plugiciel Ajax du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques. Ces deux solutions ont été créées afin d'aider les pays qui développent leurs pôles nationaux du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques à s'hyperlier au portail central et à être interopérables avec lui. ²

¹ La version actuelle du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques comprend six sections principales : À propos du BCH, le Protocole, trouver l'information, centre de gestion, ressources et aide

² Hermes est un programme créé par le Secrétariat qui offre les composantes de base d'un site Web national sur les serveurs du Secrétariat. Le plugiciel Ajax du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques est une application utilisée par le client fondée sur la technologie Ajax qui s'intègre facilement à n'importe quel site Web afin de permettre l'affichage dynamique de l'information du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques. L'utilisation du plugiciel Ajax du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques offre plusieurs avantages : i) il n'exige pas de connaissances particulières en TI, ii) il fonctionne sur tous les serveurs, iii) il n'exige pas l'installation d'un logiciel et iv) tous les fichiers nécessaires sont situés dans le portail central du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et sont maintenus par le Secrétariat. Une soixantaine de pays avaient déjà exprimé leur reconnaissance et entrepris des travaux sur Hermes ou sur le plugiciel Ajax pour leurs pôles nationaux du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques en date de février 2008. Voir aussi la notification SCBD/BS/PL/61720 datée du 17 janvier 2008 et

14. Le Secrétariat a aussi entrepris les mesures suivantes conformément à la décision BS-111/2 :
- Le début de la traduction du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques dans les six langues officielles des Nations Unies;
 - Un audit de sécurité extérieure du portail central et de son infrastructure, en mars 2008, grâce à la généreuse contribution du gouvernement suisse, afin d'assurer la sécurité complète de l'information et de minimiser les risques de perte d'information. ^{3/}
15. Un sondage des utilisateurs du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques a été entrepris en décembre 2007 afin de comparer les améliorations aux données de référence. Les principaux résultats du sondage sont présentés dans la section F ci-dessous, dans le cadre de l'examen du Protocole prévu dans le programme de travail à moyen terme. De plus, le rapport du sondage des utilisateurs du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques est présenté dans le document (UNEP/CBD/BS/COP-MOP/4/INF/20).

B. Deuxième élément du programme : Information offerte et gestion

16. Cet élément de programme a pour objectif d'augmenter la quantité d'information offerte au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et assurer que l'information est fournie dans les meilleurs délais.
17. Une comparaison de la quantité d'information offerte au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques entre novembre 2005 et décembre 2007 est jointe en annexe.
18. Il y a eu une augmentation de la quantité d'information soumise au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques dans toutes les grandes catégories de données : personnes-ressources nationales (+ 11 p. cent), lois et règlements (+ 49 p. cent), décisions des pays et autres communications (+ 25 p. cent) et rapports d'évaluation des risques (+ 385 p. cent). Cependant, six décisions seulement ont été communiquées en vertu de la procédure d'accord préalable donné en connaissance de cause et 10 pays seulement ont remis un rapport d'évaluation des risques. De plus, l'analyse des premiers rapports nationaux des Parties sur la mise en oeuvre du Protocole de Cartagena (UNEP/CBD/BS/COP-MOP/4/13) révèle que 28 pour cent seulement de l'information exigée en vertu du Protocole a été fournie au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques à l'échelle mondiale. En outre, 64 pour cent de l'information est inexistante ou inapplicable (même si 8 pour cent des répondants ont indiqué que l'information existe mais qu'elle n'a tout simplement pas été soumise). ^{4/}
19. Les activités réalisées par le Secrétariat dans le cadre de cet élément du programme portent sur la compilation de types d'information particuliers dans : i) les registres concernant les organismes vivants modifiés, les organismes et les gènes apparentés, ii) les organisations internationales impliquées dans les activités de prévention des risques biotechnologiques et iii) la documentation sur la prévention des risques biotechnologiques enregistrée dans le Centre de ressources et d'information du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques. Un registre unique et révisé des organismes vivants modifiés comprenant tous les identificateurs uniques de l'OCDE a été compilé afin d'optimiser la gestion de l'information offerte au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.
20. Le Secrétariat a aussi entrepris la révision des modèles courants utilisés pour l'enregistrement de l'information afin de se conformer aux recommandations du comité consultatif informel du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, mettant ainsi en évidence les champs de saisie de données essentiels à la pertinence et à l'utilité de l'information enregistrée au Centre d'échange

adressée aux correspondants, portant sur les nouvelles caractéristiques de la TI pour le développement des pôles nationaux du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (Hermes et le plugiciel Ajax).

^{3/} Le rapport de l'audit de sécurité extérieure du portail central du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et son infrastructure sera publié dans le document UNEP/CBD/BS/COP-MOP/4/INF/19 (sur le site <http://www.cbd.int/mop4/doc/?tab=1>)

^{4/} Les résultats présentés dans l'analyse doivent être interprétés dans les limites indiquées dans la section II.B du document en référence.

pour la prévention des risques biotechnologiques. Une analyse de la qualité et du caractère complet de l'information accessible grâce au portail central est donc en cours et le Secrétariat communiquera avec les Parties afin de s'assurer que l'information enregistrée au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques est exacte, complète et conforme aux modèles courants pertinents.

21. Une fonctionnalité technique accrue pour les nombreuses langues des Nations Unies a été ajoutée au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques en attendant les traductions des pays concernés ^{5/} afin d'afficher l'information dans d'autres langues que les six langues officielles des Nations Unies.

C. Troisième élément du programme : Expérience concernant les organismes vivants modifiés et mise en commun de l'information sur le sujet

22. Le troisième élément du programme a pour objectif de rendre un plus vaste éventail d'information accessible aux utilisateurs du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.

23. La documentation existante au Centre de ressource et d'information sur la prévention des risques biotechnologiques a été répartie dans deux banques de données afin de faciliter la récupération de l'information et en améliorer la classification. Premièrement, la *banque de données scientifiques bibliographique sur la prévention des risques biotechnologiques* est désormais dédiée exclusivement aux articles purement scientifiques parus dans des publications scientifiques internationales et maintenue par le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie. ^{6/} La deuxième banque de données, qui porte encore le nom de *Centre de ressources et d'information sur la prévention des risques biotechnologiques*, ne contient que de la documentation grise ^{7/} et est maintenue par le Secrétariat. Le Centre de ressources et d'information sur la prévention des risques biotechnologiques est accessible à tous les contributeurs qui ouvrent un compte d'utilisateur général au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques afin de respecter l'esprit d'intégration et de transparence demandé par les Parties. Les projets de prévention des risques biotechnologiques du FEM-PNUE ont joué un rôle déterminant dans l'augmentation considérable du nombre d'enregistrements du Centre de ressources et d'information sur la prévention des risques biotechnologiques (de 250 à environ 700 enregistrements).

D. Quatrième élément de programme : Renforcement des capacités et accès autonome

24. Le quatrième élément de programme a pour but d'assurer que les pays possèdent les capacités nécessaires pour utiliser le portail central sur Internet et ont accès à l'information du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques dans des délais raisonnables.

25. Des activités de formation intersessions ont été offertes aux correspondants nationaux du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques dans le cadre de 11 ateliers régionaux grâce à la collaboration et au soutien du projet du FEM-PNUE sur le renforcement des capacités pour une participation efficace au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (ci-après

^{5/} Offert dans Hermes, le plugiciel Ajax du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et le portail central du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques

^{6/} La banque de données du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie est accessible sur le serveur du Centre à <http://www.icgeb.org/~bsafesrv/bsfdata1.htm> et par l'entremise du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques à <http://bch.cbd.int/database/bibliographic-references/>.

^{7/} La documentation non conventionnelle ou « grise » consiste en des rapports scientifiques et techniques, des études de cas, des journaux et des bulletins d'information, du matériel pédagogique, des manuels, des boîtes à outils, des présentations, des documents de conférence, des rapports internes, des documents et bulletins gouvernementaux et autres qui ne sont pas facilement accessibles par des voies commerciales.

appelé le projet du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques du FEM-PNUE . ^{8/} De plus, une formation supplémentaire sur le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques sera mise sur pied par le Secrétariat à la demande des Parties, ^{9/} et offerte à plusieurs correspondants du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, en marge de la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole, avec la collaboration et le soutien du projet du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques du FEM-PNUE.

26. De plus, une nouvelle section Aide a été planifiée et partiellement élaborée, en collaboration avec le projet du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques du FEM-PNUE, à la suite d'une refonte importante du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques. Cette amélioration avait pour objet d'intégrer au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques tous les modules de formation élaborés et les expériences de renforcement des capacités accumulées dans le cadre des projets du FEM-PNUE.

27. Un site de formation à l'intention de tous les utilisateurs du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, ^{10/} ainsi que des banques de données de formation dédiées à utiliser pendant les ateliers de renforcement des capacités nationales sont offerts dans le cadre des efforts entrepris pour que les utilisateurs puissent s'enregistrer et consulter facilement l'information nationale.

28. Les consultants régionaux du projet du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques du FEM-PNUE ont joué et continuent à jouer un rôle important dans le cadre de ces efforts. Ils ont participé à 130 ateliers nationaux et régionaux et pris part à environ 240 missions nationales en qualité de personnes-ressources et de formateurs, depuis le début du projet du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques du FEM-PNUE.

29. Des versions numériques autonomes du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques ont été expédiées tous les trimestres aux Parties et autres gouvernements, selon qu'il convient ^{11/} en réponse à la demande des Parties de continuer à créer des mécanismes d'accès hors ligne au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques ^{12/}.

E. Cinquième élément de programme : Examen des activités

30. Le cinquième élément de programme a pour objet d'assurer que le programme de travail réalise efficacement les objectifs du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.

31. Le Secrétariat reçoit la rétroaction sur le fonctionnement du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques grâce à plusieurs mécanismes : i) les commentaires des principales parties prenantes, ii) les recommandations du Comité consultatif informel et iii) les sondages ciblés.

32. Au cours de la dernière période intersessions, tous les correspondants du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques ont été invités à évaluer les changements en cours du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et à présenter des recommandations pour son amélioration. Plus particulièrement, le Secrétariat a émis une notification invitant les gouvernements ayant identifié des contraintes à soumettre de l'information dans les meilleurs délais et/ou ayant mis en

^{8/} Les ateliers de formation régionaux et infrarégionaux du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques du FEM-PNUE ont eu lieu en Samoa pour la région du Pacifique (en novembre 2004 et en novembre 2005), en Uruguay (mai 2006) et au Panama (septembre 2007) pour la sous-région de l'Amérique latine, en Slovénie pour les pays d'Europe centrale et orientale et de l'Union européenne (septembre 2007), à la Barbade pour les Caraïbes (décembre 2005 et novembre 2007), et sept ateliers parallèles ont été organisés pour l'Égypte, l'Afrique, l'Asie et les pays restants (mars 2008).

^{9/} Voir la décision BS-II/2, annexe, quatrième élément de programme

^{10/} Le site de formation du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques est accessible sur le site <https://bchtraining.cbd.int/>.

^{11/} Une centaine de CD ont été envoyés à 36 pays en décembre 2007. Les CD-ROM ont été remplacés par des DVD-ROM en mars 2008 à cause de la taille accrue du fichier du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.

^{12/} Voir la décision BS-III/2., paragraphe 15

œuvre des stratégies pour surmonter les difficultés à faire part de leurs expériences au Secrétariat. ^{13/} Le Secrétariat a reçu de la rétroaction de l'Union européenne et de la Norvège (présentée dans le document UNEP/CBD/BS/COP-MOP/4/INF/21) et des commentaires informels du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Nouvelle-Zélande et de la Global Industry Coalition.

33. Le Comité consultatif informel du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques se réunit une fois par année afin de régler des points techniques concernant le développement permanent du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques. Les sommaires des résultats des réunions du Comité consultatif informel peuvent être obtenus auprès du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques ^{14/}. Ses principales recommandations ont été mises en œuvre, à l'exception des recommandations destinées aux Parties au Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques, et sont présentées dans la section IV du présent document.

34. Conformément à la décision BS-III/2 et au cinquième élément de programme, un deuxième sondage des utilisateurs du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques a été mené afin de comparer les améliorations aux données de référence existantes. Les résultats de ce sondage sont analysés ci-dessous.

F. Résultat du sondage des utilisateurs du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques

35. Le sondage, entrepris le 1^{er} décembre 2007, a été mis à la disponibilité des pays en quatre langues sur la page d'accueil du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques ^{15/} et proposé en versions électronique et imprimable. Le Secrétaire exécutif a émis une notification invitant tous les correspondants nationaux du Protocole de Cartagena et du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques à participer au sondage. Un message semblable a été envoyé par courriel à plus de 1 400 détenteurs de compte du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques qui ne sont pas des correspondants nationaux. Quarante-deux réponses au questionnaire avaient été reçues au 31 janvier 2008. Les détails des résultats, ainsi qu'une comparaison des améliorations par rapport aux valeurs de référence existantes (s'il y a lieu) sont présentés dans le document UNEP/CBD/BS/COP-MOP/4/INF/20. ^{16/} Voici un sommaire des principales tendances relevées à partir des résultats.

Profil des répondants

36. Une part importante des répondants (41 p. cent) se disent des utilisateurs du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques qui gèrent et créent des enregistrements par l'entremise du centre de gestion du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques. Seize pour cent de plus ont indiqué être des experts en technologie de l'information qui participent à l'élaboration d'un centre d'échange national pour la prévention des risques biotechnologiques. Quatre pour cent seulement ont indiqué avoir utilisé une version autonome (p. ex., la version hors ligne offerte sur CD-ROM).

37. Les utilisateurs utilisent le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques surtout pour les raisons suivantes : i) obtenir de l'information scientifique, technique, environnementale et juridique sur les organismes vivants modifiés et les expériences reliées aux organismes vivants modifiés (85 p. cent), iii) connaître les organismes vivants modifiés qui ont été libérés dans un endroit en particulier (65 p. cent) et iii) aider son propre gouvernement ou sa propre institution à satisfaire à ses obligations en vertu du Protocole (63 p. cent). Les utilisateurs ont mentionné que l'information qui les

^{13/} La notification 2006-053 a été émise conformément à la décision BS-III/2 sur le fonctionnement du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et est affichée sur le site <http://www.cbd.int/doc/notifications/2006/ntf-2006-053-bch-en.pdf>

^{14/} Vous trouverez les détails des réunions du Comité consultatif informel du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques sur le site <https://bch.cbd.int/about/iac/>

^{15/} Anglais, français, espagnol et Russe (traduction de courtoisie)

^{16/} Sur le site <http://www.cbd.int/mop4/doc/?tab=1>

intéresse le plus porte sur les lois et règlements (79 p. cent), les décisions et les déclarations (74 p. cent), les évaluations des risques (72 p. cent), le registre des organismes vivants modifiés (66 p. cent) et les personnes-ressources nationales (63 p. cent).

38. La comparaison de ces résultats aux valeurs de référence du sondage précédent (mené en 2004) révèle que les différences les plus importantes dans les raisons d'utiliser le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques se situent dans les catégories : aider son propre gouvernement ou ses propres institutions à satisfaire à leurs obligations en vertu du Protocole et connaître les organismes vivants modifiés qui ont été libérés dans une région en particulier. Il y a eu une augmentation marquée dans les deux catégories. De même, les différences les plus importantes dans l'information du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques qui intéresse le plus les utilisateurs ont été constatées dans la catégorie lois et règlements, où l'augmentation a été importante.

39. La majorité des répondants ont indiqué qu'ils pouvaient obtenir facilement de l'information au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (78 p. cent). Les principaux facteurs qui affectent la capacité des utilisateurs à avoir accès au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques sont la qualité de l'accès Internet (15 p. cent) et l'accès à un ordinateur connecté à l'Internet (11 p. cent).

40. Plus du tiers des répondants ont indiqué avoir participé à un atelier de formation sur le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (36 p. cent), dont la plupart ont été organisés dans le cadre du projet du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques du FEM-PNUE (29 p. cent). Un groupe de répondants (21 p. cent) a indiqué avoir formé d'autres personnes sur l'utilisation du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.

41. Le navigateur Internet le plus couramment utilisé a été Internet Explorer (74 p. cent), suivi de Firefox ou Netscape (Mozilla) (20 p. cent). La vitesse de connexion la plus couramment utilisée est le réseau local (bureau, haute vitesse) (54 p. cent), et seulement 4 pour cent des répondants ont indiqué avoir utilisé une vitesse de connexion de 56 kbit/s ou moins. La comparaison de ces résultats aux valeurs de référence du sondage précédent révèle une baisse importante des répondants ayant utilisé une vitesse de connexion de 56 kbit/s ou moins.

42. En ce qui concerne la profession ou le métier occupé, la majorité des utilisateurs ont indiqué être des fonctionnaires gouvernementaux (48 p. cent), suivis des correspondants nationaux du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (27 p. cent) et des chercheurs universitaires (18 p. cent). La moitié des répondants affirment avoir eu de bonnes expériences dans l'utilisation de l'Internet et 23 p. cent ont indiqué être des experts dans ce domaine. Plusieurs répondants (72 p. cent) ont indiqué avoir consulté le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques au cours du dernier mois, tandis que 34 p. cent ont indiqué l'avoir consulté une fois par semaine ou plus et 34 p. cent ont répondu l'utiliser de 2 à 3 fois par mois.

Trouver de l'information dans le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques

43. La question la plus importante dans cette section visait à connaître le taux de satisfaction générale des utilisateurs lorsqu'ils tentaient de trouver de l'information dans le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques. La plupart des répondants ont répondu *satisfait* (moyenne 49 p. cent), suivi de *très satisfait* (moyenne 22 p. cent) et de *neutre* (moyenne 18 p. cent) et ce, dans toutes les catégories. Quatre pour cent seulement des répondants ont fourni une réponse négative (*insatisfait* : 3 p. cent et *très insatisfait* : 1 p. cent). Six pour cent n'ont pas répondu.

44. Les niveaux de satisfaction les plus élevés ont été déclarés dans les catégories suivantes : i) conception générale (88 p. cent de réponses positives lorsqu'on additionne les réponses *satisfait* et *très satisfait*), ii) organisation de l'information et outils de navigation sur la page d'accueil (83 p. cent), iii) pertinence de l'information (83 p. cent), iv) utilité du site de formation du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (82 p. cent) et v) utilité des modules de formation du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (80 p. cent). Un taux faible mais néanmoins

important d'insatisfaction a été rapporté dans les catégories suivantes : i) caractère complet de l'information contenue dans les enregistrements (57 p. cent de réponses positives, 24 p. cent de réponses neutres et 18 p. cent de réponses négatives), ii) qualité générale de l'information dans les enregistrements (60 p. cent de réponses positives, 24 p. cent de réponses neutres et 15 p. cent de réponses négatives) et iii) caractère complet et qualité de l'information (56 p. cent de réponses positives, 29 p. cent de réponses neutres et 12 p. cent de réponses négatives).

45. La comparaison de ces résultats aux données de référence du sondage précédent révèle une amélioration du taux de satisfaction des utilisateurs dans toutes les questions posées dans les deux sondages. Il y a eu une nette amélioration, notamment, dans les catégories organisation des résultats de recherche et facilité à trouver de l'information grâce aux interfaces de recherche.

Enregistrement de l'information au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques

46. Soixante-cinq pour cent des 34 répondants ayant répondu à cette section du sondage sont des correspondants nationaux du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, 15 p. cent sont des utilisateurs nationaux autorisés, 6 pour cent sont membres d'une organisation de renforcement des capacités, 6 pour cent sont des experts en prévention des risques biotechnologiques et 9 pour cent sont des utilisateurs généraux.

47. La première question de cette section visait à connaître le niveau de satisfaction des utilisateurs à accéder au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques afin d'y enregistrer de l'information. Les résultats suivants ont été obtenus dans toutes les catégories : satisfait (moyenne 44 p. cent), neutre (moyenne 26 p. cent), très satisfait (moyenne 15 p. cent) et insatisfait (moyenne 2 p. cent). Les niveaux de satisfaction les plus élevés ont été obtenus dans la catégorie conception générale (94 p. cent de réponses positives et 6 p. cent de réponses neutres). Un taux faible mais néanmoins important d'insatisfaction a été rapporté dans les catégories suivantes : soutien et assistance fournis par le Secrétariat (74 p. cent de réponses positives, 12 p. cent de réponses neutres, 6 p. cent de réponses négatives et 9 p. cent n'ont pas répondu).

48. La comparaison de ces résultats aux valeurs de référence existantes révèle de légères variantes dans quelques catégories seulement. Par exemple, le taux de satisfaction générale a augmenté dans la catégorie conception générale mais a diminué dans la catégorie soutien et assistance fournis par le Secrétariat. Il est important de prendre note que depuis 2005, le soutien technique demandé par les utilisateurs nationaux est surtout offert par les consultants régionaux du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques dans le cadre du projet du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques du FEM-PNUE.

49. En ce qui concerne les expériences dans l'utilisation des modèles courants et du vocabulaire contrôlé pour l'enregistrement d'information au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, 59 p. cent des répondants ont offert des commentaires positifs, 26 p. cent ont émis des commentaires neutres et 4 p. cent ont offert des commentaires négatifs. Le taux de satisfaction le plus élevé a été déclaré dans la catégorie utilité des instructions pour remplir les modèles courants (68 p. cent de commentaires positifs, 3 p. cent de commentaires négatifs), tandis que les niveaux de satisfaction les plus faibles ont été obtenus dans la catégorie caractère complet du vocabulaire contrôlé (50 p. cent de commentaires positifs et 6 p. cent de commentaires négatifs).

50. Une des questions demandait aux participants d'évaluer les modèles courants utilisés pour enregistrer l'information. La majorité des utilisateurs ont exprimé une satisfaction générale : généralement satisfait (41 p. cent), très satisfait (20 p. cent), neutre (15 p. cent), insatisfait (3 p. cent) et pas de réponse (22 p. cent). Le niveau de satisfaction le plus élevé a été obtenu pour l'utilisation du modèle des correspondants nationaux et des autorités nationales compétentes (82 p. cent de commentaires positifs et aucun commentaire négatif dans les deux catégories). Un taux d'insatisfaction plus élevé a été obtenu dans les catégories utilisation du modèle d'enregistrement de l'évaluation des risques et décisions sur les organismes vivants modifiés en vertu de l'accord préalable en connaissance de cause (56 p. cent de

commentaires positifs et 18 p. cent de réponses négatives dans le premier cas, et 56 p. cent de réponses positives et 9 p. cent de réponses négatives dans le deuxième cas).

Interopérabilité

51. La dernière section du questionnaire était consacrée aux experts en technologie de l'information qui participent à l'élaboration d'un Centre d'échange national pour la prévention des risques biotechnologiques. Treize répondants y ont répondu. Ce groupe a indiqué les préférences suivantes dans la façon de soumettre de l'information : méthode 1 : utiliser le centre de gestion du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (54 p. cent), suivie de la méthode 3 : demander au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques de télécharger régulièrement les fichiers XML de leur propre site national (c.-à-d. superposition) (31 p. cent) et la méthode 4 : acheminer directement les enregistrements XML au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques en utilisant le service Web du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (15 p. cent). Trente et un pour cent des utilisateurs du service Web (méthode 4) ont précisé utiliser le protocole SAOP Java (Apache Axis) et 23 p. cent ont déclaré utiliser Microsoft.NET.
17/

52. Aucun des répondants n'a indiqué de préférence pour la méthode 2 : utilisation des méthodes autonomes (p. ex., courriels, télécopieur, etc.). Par contre, trois répondants à la question 2 ont indiqué qu'ils utilisaient une méthode autonome (p. ex., une version autonome du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques offerte sur CD-ROM). Deux des répondants se sont dits satisfaits de l'utilité des méthodes autonomes et du soutien et de l'assistance offerts par le Secrétariat pour les méthodes autonomes, tandis que le troisième répondant a préféré répondre sans objet/ne sais pas.

53. Les répondants ont préféré les méthodes suivantes pour rendre l'information du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques accessible au niveau national : i) au moyen d'un Centre d'échange national pour la prévention des risques biotechnologiques sur Hermes (38 p. cent), ii) au moyen d'un site Web national qui affiche de l'information d'une source locale (31 p. cent), iii) au moyen d'un site Web national qui recueille de l'information par le biais du service Web du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et iv) au moyen d'un site Web national qui utilise le plugiciel Ajax du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (8 p. cent).

54. La dernière question visait à connaître le niveau de satisfaction des utilisateurs concernant les aspects suivants du processus d'enregistrement.

- Les choix de mécanismes d'interopérabilité offerts a suscité des commentaires positifs à 85 p. cent (15 p. cent de commentaires neutres et 0 p. cent de commentaires négatifs).
- Le choix de solutions proposées par le Secrétariat pour permettre aux pays de diffuser leur information au niveau national (Hermes et le plugiciel Ajax du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques) a suscité 85 p. cent de réponses positives (8 p. cent de réponses neutres et 8 p. cent de réponses négatives).
- La facilité d'enregistrer de nouvelles informations a suscité 92 p. cent de réponses positives (8 p. cent de réponses neutres et 0 p. cent réponses négatives).
- Le soutien et l'assistances fournis par le Secrétariat ont suscité des réponses positives à 92 p. cent (8 p. cent de réponses neutres et 0 p. cent de réponses négatives).

55. Les données ci-dessus correspondent aux valeurs de référence et n'affichent que des écarts mineurs dans la catégorie des choix de mécanismes d'interopérabilité (faible diminution) et la catégorie soutien et assistance fournis par le Secrétariat (légère augmentation).

17/ À la question 17, 2 répondants ont indiqué que le service Web était leur moyen préféré de soumettre de l'information au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques. Cependant, 9 répondants ont répondu à la question 18, qui s'adressait particulièrement à ce sous-groupe.

III. SOMMAIRE DES EXPÉRIENCES TIRÉES DES PREMIERS RAPPORTS NATIONAUX

56. La troisième réunion des Parties au Protocole a adopté un modèle pour ses premiers rapports nationaux sur la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques dans sa décision BS-III/14, et les Parties sont convenues d'examiner les premiers rapports nationaux à leur quatrième réunion. L'analyse de l'information contenue dans les premiers rapports nationaux reçus par le Secrétariat est présentée dans la note du Secrétaire exécutif sur la surveillance et la remise de rapports en vertu du Protocole (UNEP/CBD/BS/COP-MOP/4/13).

57. Une des sections des premiers rapports nationaux porte sur les obstacles ou difficultés auxquels les Parties se sont heurté pour rendre l'information disponible dans le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques. Au niveau mondial, moins du tiers de l'information demandée en vertu du Protocole existerait et aurait été communiquée au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques. Plusieurs pays en développement ont indiqué que leur cadre de prévention des risques biotechnologiques est en développement et qu'une fois achevé, toute l'information demandée aux termes du Protocole sera soumise au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques. La majorité des pays industrialisés a indiqué avoir déjà communiqué de l'information complète.

58. L'analyse des différentes catégories d'information a mis en évidence les principales lacunes et les difficultés éprouvées par les pays soumettant de l'information. Dans certains cas, le manque d'information semble être simplement attribuable à une absence de données dans les premières étapes de la mise en œuvre du Protocole à l'échelle nationale. D'autres catégories dans lesquelles le taux d'information soumise est faible révèlent une absence de décisions centrales au Protocole. Enfin, dans la catégorie d'information qui présente le taux d'information soumise le plus élevé, la situation semble être attribuable aux exigences administratives du Protocole (p. ex., coordonnées des autorités nationales compétentes, coordonnées des correspondants nationaux, coordonnées d'urgence, etc.).

59. La mauvaise connectivité à Internet, la lenteur à recevoir une réponse des parties prenantes, le manque de ressources financières et humaines, le manque de coordination entre les différents services et le manque de participation du public sont les principaux obstacles à la mise en œuvre de l'article 20.

IV. AUTRES ACTIVITÉS QUI SERONT EXAMINÉES PENDANT LA PÉRIODE INTERSESSIONS

60. Cette section porte sur quelques questions qui devront être abordées entre la quatrième et la cinquième réunions des Parties.

A. Achèvement de la section Aide

61. Une nouvelle section Aide pour le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques a été prévue en collaboration avec le projet du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques du FEM-PNUE, comme indiqué dans la section II ci-dessus, afin de contribuer à la durabilité des résultats du projet, maximiser les expériences et profiter des leçons tirées. Cette section sera mise à l'essai, lancée d'ici septembre 2008 et traduite dans toutes les langues des Nations Unies. Elle aura comme caractéristique principale d'offrir une aide en ligne sensible au contexte pour l'ensemble de la documentation qui se trouve sur le site, ainsi que la possibilité d'effectuer une recherche par sujet et de naviguer entre les sujets d'aide connexes. La page des ressources de formation permettra aux utilisateurs de consulter tout le matériel de formation conçu dans le cadre du projet du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques du FEM-PNUE afin de profiter d'une formation pratique plus poussée.

B. Planification et élaboration de nouveaux moyens de présenter l'information sous une forme consolidée

62. Les commentaires généraux des Parties concernant l'information disponible dans le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques soulignent à quel point il est important que les

utilisateurs du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques produisent des pages de données globales qui peuvent les aider à analyser de façon plus générale le contenu du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques. De premières étapes ont été prises. À titre d'exemple, les tableaux du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques mettent en corrélation les entrées au registre des organismes vivants modifiés et les différents types de décisions et rapports d'évaluation des risques qui s'y rapportent.

63. Des mesures plus poussées pourraient être adoptées telles que l'introduction d'outils interactifs pour les analyses statistiques des données du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et la représentation graphique de la répartition géographique des organismes vivants modifiés ou des centres d'origine des espèces parentales (p. ex., en utilisant des cartes créées grâce à un logiciel de SIG).

B. Comité consultatif informel du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques

64. La prochaine réunion du Comité consultatif informel du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques aura lieu à la fin de 2008. Le Comité sera vraisemblablement invité à se pencher sur la mise en oeuvre du programme de travail en cours ainsi que sur les questions d'intérêt soulevées à la quatrième Réunion des Parties, afin de continuer à offrir une assistance technique au Secrétariat

IV. ÉLÉMENTS D'UN PROJET DE DÉCISION SUR LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE D'ÉCHANGE POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

65. La Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole pourrait souhaiter adopter une décision sur les activités du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques qui confirmerait et pousserait plus loin le programme de travail adopté à la décision BS-II/2, en se fondant sur le rapport périodique sur la mise en oeuvre du programme de travail pluriannuel du fonctionnement du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, les résultats du sondage de 2007-2008, l'information pertinente contenue dans les premiers rapports nationaux et les exposés sur les obstacles à soumettre l'information au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.

66. La quantité d'information pertinente soumise au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques a augmenté considérablement au cours des deux dernières années. Il reste toutefois des lacunes dans certains secteurs importants et la soumission de l'information demandée accuse parfois des retards. Par conséquent, les Parties au Protocole pourraient souhaiter exhorter de nouveau les Parties et les gouvernements à participer au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques en contribuant de l'information nationale pertinente et toutes les organisations utilisatrices du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques à continuer à assurer la disponibilité de l'information et des ressources par l'entremise du Centre de ressources et d'information sur la prévention des risques biotechnologiques.

67. En raison de la rareté des données dans certaines catégories d'information du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, les Parties au Protocole pourraient souhaiter fournir, entre autres, de l'information exhaustive sur les décisions concernant la libération ou les premiers mouvements transfrontière intentionnels d'organismes vivants modifiés aux fins d'introduction intentionnelle dans l'environnement, et des évaluations des risques associées à ces libérations.

68. Reconnaissant l'importance de faciliter l'accès au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques pour toutes les Parties, les Parties au Protocole pourraient souhaiter demander au Secrétariat d'entreprendre des activités supplémentaires, telles qu'offrir des outils interactifs d'analyse des statistiques et de représentation graphique des données du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, et d'allouer des ressources en conséquence.

69. Compte tenu de l'importance d'assurer le caractère actuel de l'information contenue dans le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, et compte tenu également des propositions de l'Union européenne et du gouvernement de la Norvège, les Parties au Protocole pourraient souhaiter mettre en œuvre une procédure de validation de l'information contenue dans le portail central du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, qui établit un délai de confirmation ou de mise à jour de l'information par les Parties.

70. Rappelant la nécessité de renforcer les capacités afin de permettre aux pays en développement d'utiliser efficacement le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, et soulignant l'importance que les résultats de leurs décisions soient accessibles au public, les Parties au Protocole pourraient souhaiter demander au Secrétaire exécutif de continuer à aider les pôles nationaux du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques reliés au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et interopérables avec le portail central par la maintenance et l'amélioration des deux solutions de technologie de l'information : Hermes et le plugiciel Ajax, et allouer des ressources en conséquence.

71. Compte tenu i) de l'achèvement prochain du projet de Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques du FEM-PNUE, ii) du processus de développement permanent du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, iii) du taux de roulement élevé du personnel chez les utilisateurs du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques au niveau national et iv) du volume d'enregistrements au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques en augmentation constante, les Parties au Protocole pourraient souhaiter examiner des moyens d'assurer la durabilité du soutien de renforcement des capacités du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques offert aux pays.

72. Compte tenu, notamment, de la proposition du Comité consultatif informel du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, les Parties au Protocole pourraient souhaiter se fonder sur les expériences du projet du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques du FEM-PNUE en i) acceptant la responsabilité financière de la formation périodique des utilisateurs du centre d'échange et de leurs formateurs, ainsi que de la mise à niveau du matériel de vulgarisation et de formation et ii) demander au Secrétariat de créer des procédés pour les activités de renforcement des activités relevant du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (p. ex., les ateliers de formation).

73. Comme l'a également suggéré le Comité consultatif informel du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, les Parties au Protocole pourraient souhaiter allonger la liste des experts afin d'y inclure une catégorie d'experts du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et inviter les Parties à nommer à la liste d'experts les experts qui contribuent au projet du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques du FEM-PNUE (p. ex., les consultants régionaux) et qui ont atteint ou dépassé les attentes de leur pays.

Annexe

**NOMBRE D'ENREGISTREMENTS DANS LE CENTRE D'ÉCHANGE POUR LA
PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES**

Catégorie d'information	Nombre d'enregistrements en date de novembre 2005	Nombre d'enregistrements en date de novembre 2007	Différence dans le nombre d'enregistrements de 2005 à 2007
Correspondants du Protocole	171	187	9 %
Correspondants du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques	199	191	-4 %
Correspondants de l'article 17	57	63	11 %
Autorités nationales compétences	226	270	19 %
Sites Web et banques de données nationales sur la prévention des risques biotechnologiques	65	86	32 %
Nombre d'enregistrements de <i>Personnes-ressources nationales</i>	718	797	11 %
Lois nationales	236	441	87 %
Accords bilatéraux, multilatéraux et régionaux	42	50	19 %
Nombre d'enregistrements de <i>Lois et règlements</i>	278	491	77 %
Décisions relevant de l'accord préalable en connaissance de cause (introduction dans l'environnement)	0	6	-
Décisions relevant de l'article 11.1 (organismes vivants modifiés destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés)	404	490	21 %
Autres décisions et déclarations	32	46	44 %
Nombre d'enregistrements de <i>Décisions des pays et autres communications</i>	436	542	24 %
Nombre d'enregistrements de <i>Rapports d'évaluation des risques</i>	256	1 274	398 %
Liste des membres experts	584	584	0
Rapports sur les affectations des experts	0	0	0
Nombre d'enregistrements de <i>Liste d'experts</i>	584	584	0
NOMBRE D'ENREGISTREMENTS SOUMIS PAR LES PAYS	1 830	3 688	101 %
Registre des organismes vivants modifiés	98	171	74 %
Registre des gènes	-	57	-
Registre des organismes parentaux	-	115	-
Nombre d'enregistrements de <i>Registres</i>	98	343	250 %
Occasions de renforcement des capacités	61	82	34 %
Projets de renforcement des capacités	77	134	74 %
Besoins et priorités en matière de capacités	54	52	-4 %
Programmes de formation et d'éducation relatifs à la prévention des risques biotechnologiques	44	33	-25 %
Nombre d'enregistrements de <i>Activités de renforcement des capacités</i>	236	301	28 %
Nombre d'enregistrements de <i>Organisations internationales</i>	-	142	-

Nombre d'enregistrements de <i>Banques de données scientifiques bibliographiques</i>	5 282	7 757¹⁸	47 %
Nombre d'enregistrements de <i>Centre de ressources et d'information sur la prévention des risques biotechnologiques</i>	-	(740)	-
NOMBRE TOTAL D'ENREGISTREMENTS DU CENTRE D'ÉCHANGE POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES	7 446	12 231	64 %

^{18/} Les données se rapportent au nombre total d'enregistrements disponibles dans la banque de données du Centre de ressources et d'information ou la banque de données scientifiques bibliographique